

INDUSTRIE OU SERVICES : LE DILEMME DE LA SPÉCIALISATION EUROPÉENNE

Le commerce mondial est marqué, depuis 2000, par une forte demande de produits primaires, l'accélération des exportations des grands pays émergents et l'essor des échanges de services sous l'impulsion des pays développés. Comment, dans ce contexte, la spécialisation internationale de l'Union européenne a-t-elle évolué ? Il apparaît que l'Europe a renforcé sa spécialisation dans le tertiaire tout en restant fortement positionnée sur l'industrie ; elle occupe de ce point de vue une situation intermédiaire entre les Etats-Unis et le Japon. L'examen des avantages comparatifs des pays européens montre une grande diversité et d'importantes recompositions au cours des dix dernières années. Si la plupart des pays de l'Union gardent une solide spécialisation industrielle et/ou ont renforcé leurs spécialisations dans les nouveaux services, les avantages comparatifs de certains Etats membres restent focalisés sur des échanges de services dont le potentiel de croissance semble assez faible.

■ L'essor du commerce de nouveaux services impulsé par les pays développés

Les échanges de biens manufacturés, de services et de biens primaires représentaient respectivement 68 %, 20 % et 13 % du commerce mondial en 2007¹ (voir tableau 1). L'industrie reste donc le secteur de prédilection du commerce entre les nations, même si sa part a reculé de trois points depuis 1995, sous l'effet notamment de l'évolution des prix relatifs : renchérissement des produits primaires et baisse des prix dans certaines branches manufacturières (électronique, textile...). Pris globalement, les échanges de services ont connu un rythme de croissance identique à celui de l'ensemble du commerce mondial (+8,5 % par an en valeur) et ont donc maintenu leur part. Toutefois, la nature des services échangés s'est profondément modifiée grâce aux innovations technologiques. La numérisation systématique de l'information a induit de nouvelles formes de production et de consommation. Certains services, qui jusqu'alors ne pouvaient pas techniquement être échangés, ont pris une part importante dans le commerce mondial. Il s'agit de ce que les nomenclatures internationales regroupent sous l'appellation « autres services »² pour les distinguer du transport de marchandises et des voyages (essentiellement tourisme). Ces services constituent désormais plus de la moitié des échanges du secteur tertiaire. Leur croissance est largement supérieure à celle

des échanges internationaux : +24 % par an de 1995 à 2007 pour les services d'informatique et d'information, +16 % pour les services

Tableau 1 – Structure et croissance du commerce mondial en valeur par grands secteurs et détail des services* (%)

	Part de chaque secteur (%)		Croissance annuelle moyenne (%)		Part des pays développés** dans le commerce mondial (%)			
	1995	2007	1995-07	2007-09	Exports		Imports	
	1995	2007	1995	2007	1995	2007	1995	2007
Biens et services	100	100	+8,5	-4,6	77	65	75	68
Biens primaires	9	13	+11,2	-3,6	41	29	74	67
Biens manufacturés	71	68	+8,2	-6,0	81	68	75	68
Services	20	20	+8,5	-0,8	81	77	77	72
<i>dont</i>								
(Services = 100)								
Transports	27	24	+7,3	-7,0	82	75	74	66
Voyages	32	25	+6,2	-3,3	76	66	82	73
Autres services	42	52	+10,5	+3,0	85	83	74	74
<i>dont</i>								
(Autres serv. = 100)								
Serv. information & informatique	2	7	+23,6	+6,8	98	69	93	80
Services financiers	6	12	+16,4	-8,9	95	96	86	85
Services d'assurance	6	6	+11,2	+2,5	77	86	64	67
Redevances & droits de licence	10	10	+10,1	+4,8	99	98	93	81
Services de communication	5	4	+10,1	+1,7	70	68	87	80
Services culturels	2	2	+9,9	-2,8	75	81	82	76
Aut. serv. aux entreprises	51	44	+9,2	+1,5	81	81	74	76
Services BTP	6	4	+7,8	+5,5	84	74	79	50
Adm. Publiques	10	5	+4,6	+3,5	83	74	47	49

* Il s'agit du commerce stricto sensu de services enregistré dans les balances de paiements (modes 1 et 2).

** Etats-Unis, Canada, UE-15, Suisse, Norvège, Islande, Israël, Japon, Australie, Nouvelle-Zélande, Hong-Kong, Singapour, Corée du Sud et Taïwan.

Source : Calculs des auteurs à partir de la base CHELEM-CIN-BAL du CEPII.

1. Les données dont on dispose vont jusqu'en 2009. Compte tenu du fort impact de la crise de 2008-2009 sur le commerce, nous nous référons à l'année 2007 dans le tableau 1 et à la moyenne des années 2006-2008 dans les graphiques 2 et 3 pour évoquer les caractéristiques structurelles des échanges.

2. Le poste 200BA de la nomenclature de la 5ème Edition du Manuel de la Balance des Paiements (MBP5) du FMI (1993).

financiers, +11 % pour les services d'assurance, +10 % pour les redevances et les droits de licence, les services de communication et les services culturels (tableau 1).

Les pays développés, qui ont impulsé et maîtrisent encore les mutations technologiques dans le secteur tertiaire, dominent les échanges de services. C'est dans ce domaine que leur part des exportations mondiales est la plus élevée (77 %) n'ayant concédé aux pays en développement que 4 points sur la période 1995-2007, alors qu'ils en perdaient 13 dans les exportations manufacturières mondiales. Dans la catégorie « autres services », les pays développés réalisent même plus de 95 % des exportations mondiales pour les postes « redevances et droits de licence » et « services financiers ».

Globalement, les pays développés demeurent exportateurs nets de produits tertiaires. Dans les services (autres que transports et voyage), leur excédent, en forte croissance depuis le milieu des années 1990, compense en 2007 près de la moitié de leur déficit en produits primaires (+372 contre -784 milliards de dollars). Ces services ne sont pas loin d'atteindre le poids des produits primaires dans le commerce international (10 % contre 13 %).

On notera enfin que la crise financière s'est accompagnée d'une chute sévère des échanges de biens manufacturés (-6 % en moyenne annuelle entre 2007 et 2009, tableau 1) et que, si la baisse fut moindre pour les biens primaires (-3,6 %), elle fut très limitée pour les services dans leur ensemble (-0,8 %), les « autres services » ayant, eux, enregistré une croissance exceptionnelle (+3 %) au regard de la conjoncture.

■ L'Europe, engagée dans le tertiaire, n'a pas pour autant réduit sa spécialisation industrielle

La spécialisation internationale des pays révèle les avantages et désavantages comparatifs de leurs appareils productifs (encadré)³. La base CHELEM du CEPII, qui rassemble des statistiques cohérentes sur longue période, permet d'analyser cet aspect structurel de la compétitivité des nations. Le graphique 1 présente, pour les trois grands secteurs (biens primaires, biens manufacturés et services), les points forts et les points faibles des États-Unis, de l'Union européenne et du Japon. La dynamique en faveur des services est présente dans chacune des trois zones mais le contraste des profils de spécialisation se fait autour des positions respectives de l'industrie manufacturière et des services. Ainsi, le Japon enregistre ses seuls avantages comparatifs dans les produits manufacturés alors que les points forts des États-Unis sont concentrés dans le secteur tertiaire. A l'exception des services d'assurance, les américains ont des avantages comparatifs dans toutes les catégories de services. Les « redevances et droits de licence » viennent en tête, domaine dans lequel ils sont de loin le leader mondial.

L'Union européenne connaît une position intermédiaire. Elle est fortement spécialisée dans les services, sans pour autant être

ENCADRÉ : LA MESURE DES AVANTAGES COMPARATIFS

La spécialisation internationale des économies est mesurée ici à l'aide de l'indicateur d'avantage comparatif révélé par le commerce international (ACR) mis au point par le CEPII (www.cepii.fr/francgraph/bdd/chelem/indicateurs/indicpresent.htm).

L'objectif de cet indicateur est d'appréhender les points forts et faibles d'un pays dans les échanges mondiaux en considérant à la fois ses exportations et ses importations, indépendamment de l'impact de la situation macroéconomique du pays sur son solde commercial.

$$ACR_i^k = \frac{1000}{\frac{X_i^{totales} + M_i^{totales}}{\text{pondération}}} \times \left[\frac{(X_i^k - M_i^k)}{\text{solde observé}} - \frac{(X_i^{totales} - M_i^{totales}) \times \left(\frac{X_i^k + M_i^k}{X_i^{totales} + M_i^{totales}} \right)}{\text{solde théorique}} \right]$$

avec i le pays, k le produit, X les exportations et M les importations en valeur.

Le solde commercial réalisé sur un produit k est comparé à un « solde théorique », résultat de la distribution du solde global observé entre les différents produits au prorata de la part de chacun dans les échanges totaux du pays. Ce solde théorique est, par construction, neutre de tout avantage ou désavantage du pays sur les différents produits. L'écart entre solde réalisé et solde théorique sur chacun des produits révèle ainsi les points forts ou faibles du pays. L'indicateur est additif et la somme sur l'ensemble des produits est égale à zéro. L'indicateur est exprimé en millièmes du commerce total du pays.

désengagée du secteur industriel ; actuellement, les produits manufacturés et les services constituent pour l'Union européenne des points forts d'ampleur égale. Les filières de la mécanique, de la chimie et des véhicules sont depuis longtemps des bastions de l'industrie européenne, et le demeurent. Mais les services ont effectué une percée spectaculaire dans la spécialisation européenne, en particulier les services financiers, les services d'informatique et d'information, ainsi que les autres services aux entreprises. En 2007, quand a débuté la crise financière, les produits financiers occupaient le premier rang des avantages comparatifs en Europe, devant les machines spécialisées.

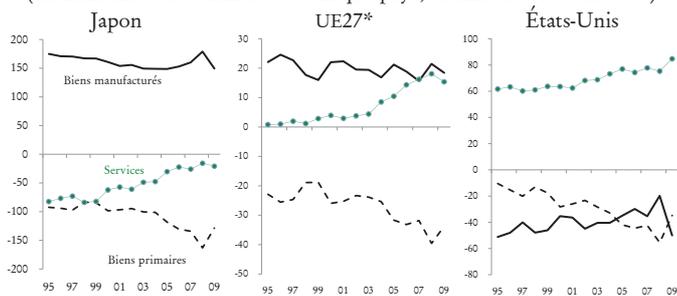
■ La diversité des spécialisations au sein de l'UE-27

Pour apprécier la situation des pays membres de l'UE, nous examinons à la fois leurs positions sur les grands secteurs à la fin des années 2000 et les évolutions sur une dizaine d'années (graphiques 2a et 2b). Nous présentons aussi pour chaque pays leurs cinq premiers avantages comparatifs en pourcentage des avantages comparatifs totaux (graphique 3).

Seuls trois pays de l'UE disposent d'avantages comparatifs dans les produits primaires (graphique 2a) : le Danemark (pétrole brut, gaz naturel), l'Estonie (minerais de fer, produits agricoles) et la Lettonie (produits agricoles). Le principal point fort de ces deux pays baltes se situe néanmoins dans le secteur tertiaire où ils ont renforcé leurs positions dans les « autres services ».

3. Pour le détail des statistiques rapportées dans cette lettre, voir C. Herzog et D. Ünal, Panorama de la spécialisation européenne, 2011 : www.cepii.fr/francgraph/bdd/chelem/panorama/europe.htm.

Graphique 1 – Avantages comparatifs révélés par grands secteurs (en millièmes du commerce de chaque pays, somme des secteurs = 0)



* Pour l'UE-27, faute de connaître l'origine et la destination par pays des échanges de services, les flux intra-UE ne sont pas exclus. Ceci affecte peu la position des grandes branches les unes par rapport aux autres, mais joue sur l'échelle de l'indicateur (les échanges de biens comprenant intra-UE sont trois fois plus élevés que les échanges de biens hors intra).

Source : Calculs des auteurs à partir de la base CHELEM-CIN du CEPII.

Concernant l'industrie et les services, trois types de configuration se dégagent selon l'intensité des spécialisations dans l'un et l'autre secteur :

◆ Une forte spécialisation manufacturière

C'est la caractéristique de l'Allemagne, de la Finlande, de l'Irlande et de l'Italie. Cependant, l'Italie est, depuis le milieu des années 1990, le seul de ces quatre pays à avoir sensiblement accentué son avantage comparatif dans l'industrie (+10 points). Elle s'est dégagée nettement du textile-habillement, mais bénéficie d'une spécialisation puissante et croissante dans la filière mécanique (machines et moteurs, en particulier). C'est aussi le pays de l'UE dont la spécialisation est la plus diversifiée (graphique 3).

L'Irlande est en pointe dans l'industrie chimique (produits organiques de base et pharmaceutiques) et dispose aussi de forts avantages comparatifs dans les produits électroniques grâce aux filiales des firmes multinationales implantées sur son sol. Dans le secteur tertiaire, les activités des filiales produisent des impacts symétriques forts sur le solde irlandais dans deux postes de services : ce petit pays enregistre à la fois le plus fort excédent de l'Union pour les services d'informatique et d'information, et son plus large déficit pour les redevances et les droits de licence. Au total, les cinq principaux avantages comparatifs de l'Irlande représentent 80 % de ses avantages comparatifs totaux, ce qui en fait un des pays les plus spécialisés de l'UE.

Autre petit pays, la Finlande est, grâce à ses ressources naturelles, très spécialisée dans les produits de la filière du bois et du papier ; mais, depuis dix ans, elle voit ses avantages comparatifs diminuer dans cette filière, tandis qu'elle maintient ses positions dans l'électronique et en conquiert dans les produits mécaniques et électriques.

Quant à l'Allemagne, elle présente une spécialisation semblable à celle du Japon au sein de la Triade : ses excédents sont les plus élevés dans les filières des véhicules,

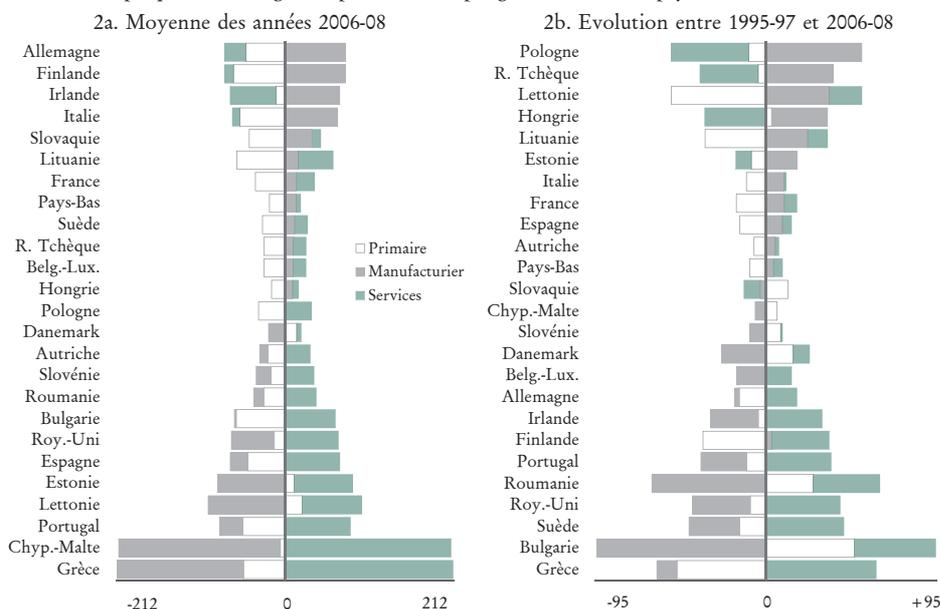
de la mécanique et de la chimie. Dans la filière des véhicules, l'industrie allemande, auparavant surtout placée sur les produits haut de gamme, a accru ses avantages comparatifs dans les produits de gamme moyenne en bénéficiant du travail qualifié et bon marché de sous-traitants implantés dans les nouveaux États membres.

◆ Une spécialisation peu marquée, à la fois dans l'industrie et les services

Parmi les pays de l'UE dont les spécialisations sur les grands secteurs apparaissent relativement peu marquées, on distingue trois types de situations. D'abord celle de la France et des Pays-Bas, qui au milieu des années 1990 avaient des spécialisations peu marquées au niveau des grands secteurs et qui n'ont, à ce niveau agrégé, guère modifié leur engagement dans l'industrie et les services. Ensuite la Suède qui, elle, a quasiment inversé ses positions initiales sur l'industrie et les services au bénéfice de ces derniers et en particulier des nouveaux services à fort potentiel de croissance (autres services aux entreprises, redevances et droits de licence, services d'informatique et d'information). Enfin, les pays d'Europe centrale ont sensiblement renforcé leurs positions dans l'industrie manufacturière (graphique 2b). L'élargissement à l'Est s'est en effet traduit, autour de l'Allemagne, par une dynamique industrielle qui a modifié en profondeur les spécialisations des nouveaux États membres. Ces économies sont de plus en plus engagées dans les filières des véhicules (Pologne, République tchèque, Slovaquie, Hongrie), de la mécanique (Pologne, République tchèque) et de l'électronique (Hongrie, Slovaquie).

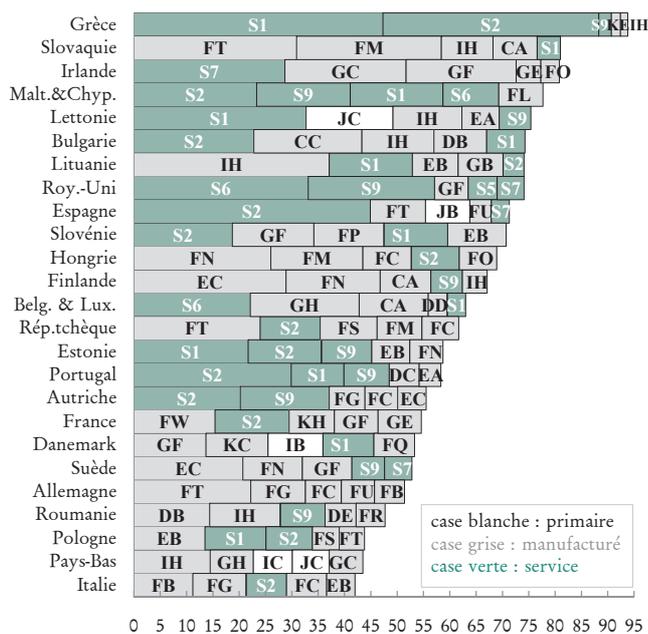
Cette nouvelle dynamique industrielle a eu des effets sur la spécialisation d'autres pays membres. Les avantages comparatifs de la France, de l'ensemble Belgique-Luxembourg et de la Suède ont ainsi sensiblement diminué dans les automobiles. La France, en contre-partie, a renforcé ses points forts dans les produits pharmaceutiques, de l'aéronautique et dans les nouveaux services (redevances et brevets). Les Pays-Bas sont peu spécialisés : ils continuent à dégager d'énormes excédents dans la

Graphique 2 - Avantages comparatifs révélés par grands secteurs des pays membres de l'UE-27



Source : Calculs des auteurs à partir de la base CHELEM-CIN du CEPII.

Graphique 3 – Les cinq premiers points forts des pays membres de l'Union européenne, moyenne des années 2006-2008



0 5 10 15 20 25 30 35 40 45 50 55 60 65 70 75 80 85 90 95

CA	Fer et acier	FN	Mat. télécommunication	IB	Pétrole brut
CC	Métallurgie non ferreuse	FO	Mat. informatique	IC	Gaz naturel
DB	Vêtements de confection	FP	Electroménager	IH	Pr. raffinés pétrole
DC	Vêtements de bonneterie	FQ	Matériel électrique	JB	Autr. pr. agricoles
DD	Tapis	FR	Fournitures électriques	JC	Pr. agr. non comestibles
DE	Cuirs	FS	Eléments automobiles	KC	Viandes&poissons
EA	Ouvrages en bois	FT	Automobiles	KE	Conserves végétales
EB	Meubles	FU	Véhicules utilitaires	KH	Boissons
EC	Papier	FW	Aéronautique	S1	Serv. de transport
FB	Quincaillerie	GB	Engrais	S2	Voyages
FC	Moteurs	GC	Chimie organique	S5	Assurance
FG	Mach. spécialisées	GE	Pr. de toilette	S6	Services financiers
FL	Compos. électro.	GF	Pr. pharmaceutiques	S7	Serv. informatiques
FM	Electro. gr. public	GH	Art. en plastique	S9	Aut. serv. aux entreprises

case blanche : primaire
case grise : manufacturé
case verte : service

* * *

4

Note : Les cinq premiers points forts sont détaillés ici au niveau de 81 postes de biens et services de la nomenclature CHELEM. Ils sont présentés en pourcentage de la somme des avantages comparatifs de chaque pays. On peut ainsi comparer l'intensité des spécialisations au sein de l'Union. La Grèce où les cinq premiers points forts totalisent 94 % du total des avantages comparatifs est ainsi le pays membre dont la spécialisation est la plus intense tandis que la spécialisation italienne apparaît comme la plus diversifiée.

Source : Calculs des auteurs à partir de la base CHELEM-CIN du CEPII.

filère agro-alimentaire, et ils ont réussi à transformer un désavantage initial en avantage dans les produits mécaniques (machines et moteurs), tout en gagnant des positions dans les autres services aux entreprises.

◆ Une forte spécialisation dans le tertiaire

L'engagement massif, voire total, d'une dizaine de ses pays membres dans le tertiaire apparaît aujourd'hui comme le talon d'Achille de la spécialisation de l'UE-27. La plupart d'entre eux, toujours en situation de rattrapage économique par rapport au noyau dur de l'Union et

profondément touchés par la crise globale, dépendent essentiellement des services traditionnels à faible potentiel de croissance. C'est particulièrement inquiétant pour la Grèce pour qui les seuls avantages comparatifs dans les services de transport et de voyage représentent 85 % des avantages comparatifs totaux.

L'Espagne et le Portugal tirent respectivement 45 % et 30 % de leurs avantages comparatifs totaux du tourisme. Mais ils disposent aussi d'avantages comparatifs significatifs dans l'industrie : l'Espagne dans les filières des véhicules et de l'agro-alimentaire, le Portugal dans celles du textile et du bois-papier.

L'Autriche apparaît mieux armée. Certes, le tertiaire (voyages et autres services aux entreprises) est le seul grand secteur qui soit source d'avantages comparatifs, mais l'Autriche dispose de points forts dans l'industrie, les biens intermédiaires et d'équipement, qui sont toutefois contrebalancés par des points faibles dans les biens de consommation. Le Royaume-Uni s'est depuis longtemps, à l'instar des États-Unis, désengagé de l'industrie pour s'investir massivement dans les services. Mais la spécialisation tertiaire britannique n'est pas aussi diversifiée que celle de l'économie américaine : les services financiers y ont une place prépondérante (le tiers de ses avantages comparatifs). Le premier rang qu'occupent ces mêmes services dans les avantages comparatifs de l'ensemble de l'UE-27 est essentiellement dû au tropisme financier du Royaume-Uni.

La spécialisation de l'Union européenne, prise globalement, s'avère intermédiaire au sein de la Triade : ni aussi industrielle que celle du Japon, ni aussi tertiaire que celle des États-Unis. Cette position globale masque toutefois de forts contrastes nationaux. Parmi les pays fragilisés de la zone euro, la situation de la Grèce dont les avantages comparatifs sont exclusivement concentrés sur les services traditionnels est préoccupante. L'Italie et l'Irlande, ainsi que l'Espagne et le Portugal, disposent en revanche de meilleurs atouts dans la concurrence internationale grâce à une spécialisation plus diversifiée.

Colette Herzog & Deniz Ünal
deniz.unal@cepii.fr

LA LETTRE DU CEPII

© CEPII, PARIS, 2011
RÉDACTION
Centre d'études prospectives
et d'informations internationales
113, rue de Grenelle
75700 Paris SP 07
Tél. : 33 (0)1 53 68 55 14
Fax : 33 (0)1 53 68 55 03

DIRECTEUR DE LA
PUBLICATION :
Agnès Bénassy-Quéré

RÉDACTION EN CHEF :
Gunther Capelle-Blancard

RÉALISATION :
Laure Boivin

DIFFUSION :
DILA
Direction de l'information
légal et administrative

ABONNEMENT (11 numéros)

France 60 € TTC
Europe 62 € TTC
DOM-TOM (HT, avion éco.)
60,80 € HT
Autres pays (HT, avion éco.)
61,90 € HT
Suppl. avion rapide 0,90 €

Adresser votre commande à :

Direction de l'information légale et
administrative (DILA)
23, rue d'Estrées - 75345 Paris cedex 07
commande@ladocumentationfrancaise.fr
tél. : 01 40 15 70 01

Le CEPII est sur le WEB
son adresse : www.cepii.fr
ISSN 0243-1947
CCP n° 1462 AD

22 décembre 2011
Imprimé en France par le
Centre d'Analyse Stratégique

Cette lettre est publiée sous la
responsabilité de la direction du CEPII. Les
opinions qui y sont exprimées sont celles
des auteurs.